



## ► Gîtes communal d'étape

### GÎTES D'ETAPE ET DE SEJOUR et Gîte PMR :

Un gîte de 20 places est installé au bourg de Chouvigny près d'une petite auberge. Wifi, parking assuré.

Aménagé au premier étage de la Mairie et de sa salle des fêtes (*entrée par escalier extérieur*), il surplombe la vallée de la Sioule.



Depuis juin 2018, un gîte labellisé PMR (Personnes à Mobilité Réduite), situé au rez de chaussée de la Mairie, peut accueillir 2 personnes.

**Pour tous renseignements et réservations:**

**04 70 90 41 17**

**[mairie.chouvigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.chouvigny@wanadoo.fr)**

Un contrat de location est disponible ci-après et peut-être imprimé recto-verso.  
Vous pouvez y trouver plus de renseignements.

# REGLEMENT CONDITIONS GENERALES : GÎTE D'ÉTAPE DE CHOUVIGNY 20 LITS et Gîte PMR

## RESERVATION

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au régisseur l'acompte de 25% du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé.

Attention, c'est la signature du contrat qui entérine le prix du séjour; ainsi si ce dernier est écourté ou que le nombre de locataires diminue, le prix de la location fixé par le contrat reste en vigueur.

Seule la location des draps se fait au nombre de personnes et se rajoute au prix du séjour. Ainsi que la taxe de séjour fixée à 0.20 € par lit, par nuit et par personne de + de 13 ans.

## ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre ou mail à la Mairie de Chouvigny « le Bourg » 03450 CHOUVIGNY - (mail : [mairie.chouvigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.chouvigny@wanadoo.fr))

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'entrée au gîte, l'acompte reste acquis au régisseur.

Le locataire doit téléphoner la semaine précédent son séjour, pour toutes modalités et horaires pour la remise des clés. (tel 04 70 90 41 17)

## HORAIRES: ARRIVEE . DEPART

Le jour de l'arrivée: selon accord téléphonique.

Le jour du départ: 11h **au plus tard** sauf dérogation

Les clés du gîte et le règlement du séjour se font à l'entrée dans les lieux.

## ANIMAUX

Le gîte accepte les animaux domestiques dans la mesure où ils respectent les lieux et ne montent pas sur les lits. En cas de dégradation, le propriétaire de l'animal est responsable.

## ASSURANCES

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait : une attestation d'assurance Responsabilité Civile est à fournir (à joindre au contrat)

**PENSER à APPORTER DES PRODUITS DE NETTOYAGE (liquide vaisselle, produit multi-surface et lave-vaisselle)**

**Pour les longs séjours : produit pour le lave linge.**

## NOUS VOUS RAPPELONS :

- QU'IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LE GÎTE (risque de déclencher l'alarme)  
- QUE LE NETTOYAGE DU GÎTE EST À VOTRE CHARGE. Dans ce cas, le chèque "caution ménage" vous est restitué.

Si vous ne pouvez pas assurer le ménage à votre départ ou si celui-ci est négligé, le chèque sera encaissé.

- QUE LES VELUX DOIVENT ÊTRE IMPERATIVEMENT FERMÉS LORS DE VOS ABSENCES, MÊME DE COURTES DURÉES ET À VOTRE DÉPART.



## GITE D'ETAPE ET DE SEJOUR CONTRAT DE LOCATION :

NOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....COMMUNE : .....

Téléphone : .....

Dates de séjour : .....

Nombre de personnes : .....Nombre de nuits : .....

Prix de séjour : .....

Remise de 15 % (Groupe Social) MONTANT A PAYER: .....

Taxe de séjour : .....

### LE CLIENT :

A : .....

le : .....

Lu et approuvé : (signature)

*Le locataire doit téléphoner la semaine précédent son séjour, pour toutes modalités et horaires pour la remise des clés. (tel 04 70 90 41 17)*

**Mairie de CHOUVIGNY  
LE BOURG  
03450 CHOUVIGNY**

**Tél 04 70 90 41 17 / Fax : 09 70 62 07 07**

Mail : [mairie.chouvigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.chouvigny@wanadoo.fr)

**Ouverture du secrétariat :**

Mardi, Mercredi et Jeudi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h30

# GITE D'ETAPE ET DE SEJOUR

Agrément jeunesse et sport n° 003-078-344

Animaux acceptés (chiens, chats)

Chèques vacances acceptés

Gîte d'étape et de séjour : composé de 2 chambres de 4 lits

1 chambre de 5 lits et 1 chambre de 7 lits

**Gîte PMR** : composé d'1 chambre avec 2 lits

## TARIFS :

Gîte par nuit et par personne : 15 €

Gîte complet 20 lits par nuit : 260 €

Draps, taies d'oreillers et couettes inclus dans ce tarif.

**Taxe de Séjour** : 0,40€ par personne et par séjour.

**Cette réservation prendra effet si nous recevons ce contrat rempli, signé et accompagné des 3 chèques suivants à l'ordre du Trésor Public de Gannat ainsi qu'une attestation d'assurance (responsabilité civile) couvrant la durée de votre séjour.**

► 1<sup>er</sup> chèque : acompte de 25 % du montant du séjour à régler par chèque (encaissé dès réception) **Montant** : ..... €

**Le solde est à régler à l'arrivée au gîte, lors de la remise des clés.**

► 2<sup>ème</sup> chèque\* : caution gîte complet : 180 € ou 50 € par chambre occupée **Montant** : ..... €

► 3<sup>ème</sup> chèque\* : caution "ménage" gîte complet : 60 € ou 15 € par chambre occupée

**Montant** : ..... €

(\* : non encaissés sauf si dégradations ou ménage non effectué)

**Comme le prévoit le règlement, le gîte doit être laissé propre à votre départ.**

**Si tel n'était pas le cas, nous nous trouverions dans l'obligation d'encaisser le chèque "caution ménage" pour faire faire le ménage par une tierce personne.**

**Nous comptons sur votre compréhension, merci.**

## TAXE de SEJOUR :

La taxe de séjour est entrée en vigueur sur le territoire communautaire depuis le 12 février 2009. Pour notre gîte, son montant est de 0,40€ par personne et pour chaque nuit sur toute la durée du séjour.

Les enfants de moins de 13 ans ne sont pas assujettis.

# FACTURE

*À remplir par la Mairie*

NOM : .....PRENOM : .....

NOM de l'association ou organisme : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....COMMUNE : .....

Dates de séjour : .....

Nombre de personnes : .....Nombre de nuits : .....

Nombre de draps : .....

Prix de séjour : .....

REGLEMENT PAR : .....

Taxe de séjour : .....

(règlement à part pour la taxe de séjour)

Responsable du séjour : .....

*(remplir et signer le document "Consignes SSI" et le joindre au contrat)*

A Chouvigny le : .....

Le Maire Michelle PARIS

Mairie de CHOUVIGNY

LE BOURG

03450 CHOUVIGNY

Tél 04 70 90 41 17 / Fax : 09 70 62 07 07

Mail : [mairie.chouvigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.chouvigny@wanadoo.fr)

**Ouverture du secrétariat :**

Mardi et Mercredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h30